

Information syndicale : Comité Hygiène Sécurité Territorial du jeudi 13 octobre 2011

Le CHST BCA s'est réuni jeudi dernier en session extraordinaire à Dijon suite au suicide de notre collègue Bernard Romanin.

Bernard Romanin a effectué toute sa carrière en Haute Côte d'Or soit 34 ans de service en tant que chef de triage. Depuis deux ans et demi, il était en congés maladie, son état de santé ne lui permettant plus de travailler. Durant cette période, il a pu bénéficier du soutien sans faille de ses collègues proches et du service social.

Dans le courant du mois d'août 2011, Bernard Romanin s'est plaint auprès de plusieurs collègues et de militants syndicaux du fait qu'il avait appris par le maire d'une de ses communes que son poste lui était retiré pour être mis en appel de candidature.

Alertés, les représentants des personnels ont questionné la direction lors du CHST du 14 septembre qui s'est tenu à Châtillon sur Seine.

Les réponses de l'administration ont confirmé les dires de Bernard Romanin :

Personne, que ce soit dans la ligne hiérarchique comme au sein du service RH, n'a eu d'entretien avec notre collègue pour lui expliquer que son poste allait être mis en appel de candidature et le rassurer sur son avenir à l'ONF.

Aucun courrier sur la mise en vacance de son poste ne lui a été adressé avant le 8 septembre soit une semaine après que les représentants syndicaux mettent le sujet à l'ordre du jour du CHST.

Bernard Romanin a donc effectivement appris ou compris que son poste lui était retiré par une personne extérieure à l'ONF.

Pour être complet, nous nous devons de signaler que :

- Le responsable d'UT a signalé très tôt au service RH ne pouvoir rencontrer Bernard Romanin pour lui expliquer la situation du fait d'importantes difficultés relationnelles. Les agents de l'UT avaient d'ailleurs fortement déconseillé à leur RUT de le faire.
- Le directeur d'agence a adressé le 8 septembre un courrier à notre collègue pour tenter de le rassurer sur son avenir professionnel au sein de l'UT. Le même jour un arrêté de la DG l'affectait à un poste à la DT sans plus de précision...

De nombreuses personnes, en interne comme en externe, ont témoigné à quel point cette nouvelle et surtout la manière dont il l'a apprise ont profondément affecté et déstabilisé Bernard Romanin.

Le lundi 3 octobre, notre collègue mettait fin à ces jours.

Lors du Comité Hygiène Sécurité Territorial du jeudi 13 octobre 2011 à Dijon, nous, représentants des personnels avons soumis la motion suivante à l'avis du CHST :

" Devant l'évidence imposée par les faits, le CHST BCA réuni en session extraordinaire le 13 octobre 2011 estime que le suicide de Monsieur Bernard Romanin est imputable au service. Le CHST BCA enjoint Monsieur le Directeur Général à reconnaître l'imputabilité au service du suicide de Monsieur Bernard Romanin "

Résultat du vote : 6 pour (représentants des personnels), 4 contre (administration)

L'avis du CHST BCA est donc réputé pris.

L'administration savait notre collègue Bernard Romanin en grande difficulté. Elle n'a pris strictement aucune précaution avec lui. **C'est humainement intolérable.** Pour que ces pratiques soient bannies, la direction doit reconnaître son terrible manquement pour adresser un message fort à tout l'établissement :

Dans la maison ONF, le respect des personnes est l'exigence première et absolue.

Nous attendons maintenant la décision de Monsieur le Directeur Général dont nous espérons qu'il percevra à quel point cette reconnaissance est due à Bernard Romanin et indispensable à tous les collègues actuellement dans la peine, la colère et la grande difficulté.

Les représentants des personnels au CHST BCA

P.Canal S.Courtaut D.Harnet S.Malagnoux P.Mallet G.Moreau B.Vigoureux